

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PROCÈS-VERBAL DE LA 9^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière, tenue le 2 avril 2025, à 18 h 30, de façon virtuelle, sous la présidence de madame Mélissa Ouellet, directrice générale.

Sont présents :

Employés : 35
Membres présents : 16
Membres en réécoute : 29
Administrateurs : 12
Collaborateurs Desjardins : 8

Total : 97

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Mélissa Ouellet, directrice générale, souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 9^e assemblée générale qui se tient entièrement à distance. Elle présente les personnes qui l'accompagneront à l'animation, soit mesdames Sophie Dubeau, présidente du conseil d'administration, Louise Rochefort, vice-présidente du conseil d'administration et qui agira plus tard comme présidente d'élection (puisque madame Dubeau est elle-même candidate), messieurs Bruno Dupont, secrétaire du conseil d'administration, Éric Robert, président du comité Coopération, Jean Robillard, président du comité Audit et déontologie et David Turcotte, président du comité de mise en candidature, ainsi que mesdames Emilie Paradis, adjointe à la direction générale et vie associative, et Catherine Perron, conseillère aux communications, qui l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect de nos encadrements. Elles verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions. Elle explique ensuite la logistique de l'assemblée, en tant que présidente d'assemblée.

Elle déclare ouverte, à 18 h 30, la neuvième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière.

La directrice générale rappelle ensuite aux membres que seul le membre de plein droit peut proposer, appuyer et voter une proposition. Le membre de plein droit est celui qui est âgé d'au moins 18 ans, est membre de la caisse depuis au moins 90 jours, est un membre réadmis membre de plein droit et est une personne morale ou une société.

Madame Ouellet annonce la présentation d'une vidéo de monsieur Guy Cormier, président du Mouvement Desjardins, qui souhaite livrer aux membres un message important.

Les règles de fonctionnement de cette assemblée virtuelle sont ensuite expliquées par vidéo.

Vote en direct – Nomination des scrutateurs

Pour cette assemblée à distance, puisqu'il y aura de la votation en direct, il faudra nommer deux scrutateurs. La présidente de l'assemblée recommande de nommer mesdames Emilie Paradis et Catherine Perron afin d'agir à ce titre, considérant qu'elles ont été préalablement familiarisées avec le processus de votation qui sera utilisé ce soir. Elles seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin que la présidente puisse ensuite communiquer les résultats des votes aux membres présents. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Adopté à l'unanimité.

Vote en direct - Adoption de l'ordre du jour

La présidente invite monsieur Bruno Dupont à faire la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'AGA du 10 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par acclamation
 - 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité.

2.4 Vote en direct - Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 10 avril 2024

Il est ensuite nécessaire de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2024.

Comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse. Puisque les membres ont ainsi pu en prendre connaissance, nous n'en ferons pas la lecture ni le résumé.

Adopté à l'unanimité.

3.1 Rapport du conseil d'administration

Le rapport du conseil d'administration est présenté par la présidente, madame Sophie Dubeau.

Le rapport annuel incluant le rapport du conseil d'administration sera déposé aux archives de la Caisse, tel que requis.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente d'assemblée demande à monsieur Jean Robillard, président du comité Audit et déontologie de présenter notre rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Il déclare qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.

Le conseil n'a constaté aucune dérogation :

- à la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée;
- aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relatives à un tel crédit.

La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. À ce titre :

la Caisse a octroyé un contrat, pour un total de 327,68 \$. Ce contrat a été conclu dans le respect des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

La directrice générale invite les membres à regarder une capsule vidéo où l'ensemble des éléments financiers sont présentés et commentés incluant les faits saillants du rapport annuel de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Ouellet invite monsieur Éric Robert, président du comité Coopération, à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

4. Période de questions

Aucune question n'a été reçue lors de l'assemblée.

5. Propositions soumises au vote

Madame Ouellet explique que seront maintenant présentés les scénarios sur lesquels les membres seront invités à voter après les présentations de ce soir.

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

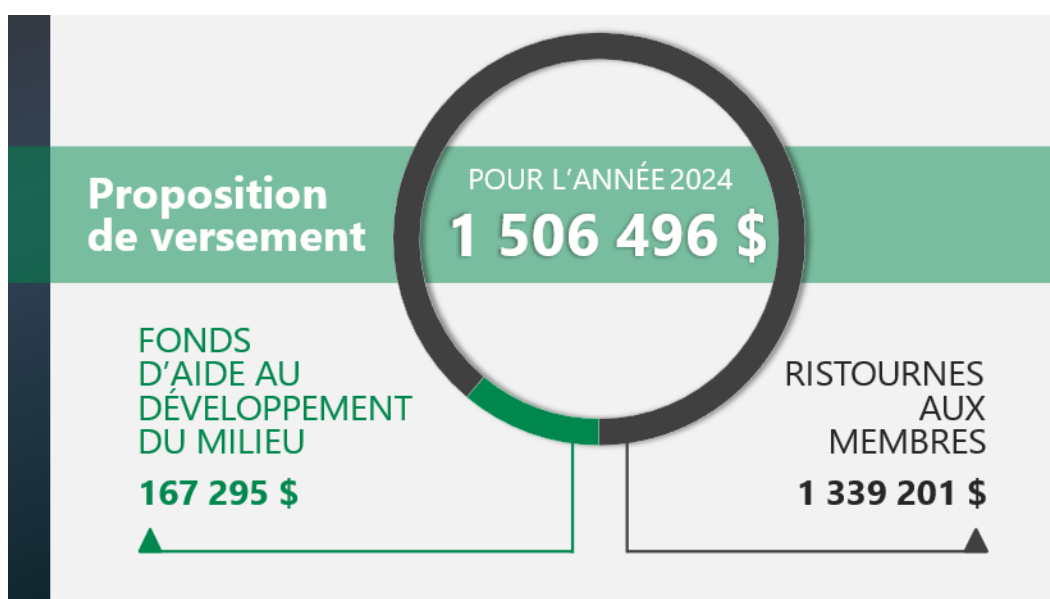
La recommandation du conseil d'administration concernant la façon de répartir les excédents annuels a été présentée.

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		7 973
Virements réglementaires et autres ajustements		(1 956)
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(2 493)	
• Autres éléments du résultat	357	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2024	181	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1)	
Solde des excédents à répartir		6 017
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM		(1 169)
• Ristourne	(1 338)	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	336	
• Affectation au FADM	(167)	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0
Affectation à la réserve générale		(4 848)
Solde des excédents à répartir		0

FADM
Fonds d'aide au développement du milieu

RRE
Réserve pour ristournes éventuelles

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS

RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes	0,58 \$	0,58 \$	174
Épargne et placements	0,59 \$	0,59 \$	241
Fonds	0,59 \$	0,59 \$	36
Prêts et marges de crédit	0,59 \$	0,59 \$	328
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime		224
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets		89
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³		229
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1000 \$ honoraires et commissions		19
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			1 339

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à \$50 pour les membres remplissant les critères d'admissibilité d'admission.

Cette proposition concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et les discussions de ce soir.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Puisque la présidente du conseil d'administration, madame Sophie Dubeau, est elle-même une personne candidate, la vice-présidente, madame Louise Rochefort agira comme présidente d'élection, tel que le prévoit le *Règlement intérieur caisse*, et monsieur Bruno Dupont agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Monsieur David Turcotte est invité, en tant que président du comité de mise en candidature, à présenter leur rapport.

Le conseil d'administration est particulièrement à la recherche de membres avec les profils suivants :

des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- comptabilité;
- éducation;
- gestion d'entreprise;
- gestion financière;
- 3 femmes et 3 hommes pour maintenir la parité; les personnes non binaires sont également invitées à soumettre leur candidature;
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : de 18-34 ans, de 35-49 ans et de 65 ans et plus;
- des personnes représentant les secteurs de la santé sont aussi recherchées;
- des représentants de la diversité ethnoculturelle, dont des représentants de la communauté Atikamekw seraient appréciés.

Pour l'assemblée générale de cette année, 6 postes sont à combler et la Caisse a reçu 7 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

De ce nombre, le président du comité a ajouté que, depuis la publication de l'appel de candidatures, un poste du groupe Brandon pour lequel il reste deux ans au mandat est devenu vacant. Par conséquent, il y a finalement deux postes en élection dans ce groupe.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Une capsule vidéo comprenant chacune des présentations a été présentée pour l'ensemble des candidatures reçues.

5.2.4 Élection par acclamation

Madame Louise Rochefort annonce que, pour le poste universel, le poste du groupe Haute-Matawinie ainsi que les postes du groupe Brandon, nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Elle déclare donc élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Monsieur Jean Brûlé (poste universel);
Monsieur Julien Lasalle (Haute-Matawinie);
Madame Sophie Dubeau (Brandon);
Monsieur Danny St-Martin (Brandon).

5.2.5 Élection par votation

Madame Louise Rochefort annonce que, tel que mentionné en début d'assemblée, l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au-cours des quatre prochains jours pour le groupe Sept-Chutes.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents

La présidente d'assemblée rappelle aux membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes;
- l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle donne toutes les précisions en lien avec l'exercice de ces votes.

Elle annonce ensuite que, dès ce soir, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 dimanche le 6 avril. Elle rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Madame Ouellet précise que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Elle précise aussi ce qui adviendrait à la suite d'un vote négatif sur les propositions.

6. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente du conseil d'administration remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle complètement réalisée à distance.

Les résultats du vote sont :

-Adoption de la répartition des excédents annuels :
Pour : 96 %
Contre : 4 %
-Élection des deux postes administrateurs pour le pôle Sept-Chutes :
Sont élus monsieur Jean Robillard et madame Nathalie Lessard.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à la fin de la période de votation, soit mardi le 8 avril à 12 h 04.